



UNION NATIONALE DES ARBITRES DE TENNIS DE TABLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'UNATT DU 24 OCTOBRE 2009 AU SIEGE DE LA F.F.T.T.

PRESENTS : MME DANIELE ESPIE- MME MARTINE MEBARKI – MM. JEAN-MARIE CHENOT- DANIEL CHRETIEN – PAUL DARSON – JULIEN DUEZ- MICHEL DUPUY- GERARD ESPIE- YVON JOLY- ROGER LARDEAU – ROBERT MEBARKI –PATRICK PASCO.

EXCUSES : MME NICOLE MARIE – M. YVES CARIO – M. JEAN-MARIE GUILLOTEAU –EMMANUEL LEGRY

I – INFORMATIONS DU PRESIDENT :

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Robert Mébarki qui donne la liste des personnes excusées et signale que certains membres du Comité Directeur ont prévenu de leur arrivée tardive suite à des perturbations sur le réseau S.N.C.F.

L'organigramme, la répartition des rôles dans le comité directeur et les principes de son fonctionnement seront traités lorsque ces personnes seront arrivées.

II – REVUE « SALUT L'ARBITRE » :

Le Crédit Mutuel qui l'imprimait gratuitement s'est désisté suite aux difficultés qu'il rencontre à cause de la crise économique.

La ligue F.F.T.T. de l'ILE DE FRANCE a été contactée pour le remplacer dans cette tâche.

La somme de 713 euros T.T.C par an lui était proposée pour l'impression de 600 exemplaires (affranchissement non compris) mais un unattiste imprimeur s'est proposé pour réaliser cette tâche à des conditions beaucoup plus avantageuses.

(lui demander confirmation du prix pour un A3 recto verso plié et tiré à 300 exemplaires).

III – ORGANIGRAMME – REPARTITION DES TACHES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT :

Voir feuille jointe.

IV – FINANCES :

IV –1 Congrès de Beaufou :

Le club de Beaufou qui a organisé le congrès d' AOUT 2009 accuse un déficit de 1096 euros et demande à l'UNATT de le combler, en s'appuyant sur une promesse que lui aurait faite Jean-Paul GROUPI , ancien Président de L'UNATT mais tout s'est fait verbalement, aucune convention n'a été établie, aucun accord n'a été signé.

Après discussion, il a été décidé, avant que l'UNATT ne se prononce définitivement, de demander au club de Beaufou de fournir les pièces comptables justifiant ce déficit , et de demander, avant de solliciter l'UNATT ,une participation à la F.F.T.T. ainsi qu'à la ligue des pays de Loire et au Comité Départemental de Vendée.

IV-2 Comptes bancaires :

L'UNATT est toujours titulaire de 3 comptes bancaires, mais un seul fonctionne réellement.

Le Président Robert Mébarki souhaiterait que seul le C.C.P. soit utilisé, car il semble être le plus pratique. Seuls Gérard Espie , Patrick Pasco et Daniel Chrétien seront autorisés à y faire des versements. Seul Gérard Espie effectue les paiements.

V – Boutique :

Son Responsable Patrick Pasco ne souhaite pas que, en plus de ceux existants, d'autres correspondants détiennent du stock de la boutique, car cela en complique sa gestion. Le stock qui était à la Fédération a été rapatrié car il n'apparaissait plus sur le site de la « Fédé».

VI – Modification des statuts :

La F.F.T.T. a modifié l'article VI des statuts fédéraux lors de son A.G. Extraordinaire de 2008.

Désormais toute élection de personne physique doit se faire à bulletin secret.

Après une courte discussion, il est décidé de proposer la même modification lors de la prochaine A.G. extraordinaire de l'UNATT.

VII – Congrès de 2011 :

YVON JOLY a reçu à ce jour 3 candidatures.

La plus fiable semble être celle de Neuville en Ferrain .

VIII – Questions diverses :

VIII-1 Adhésions :

Robert Mébarki propose que l'on donne une carte lors de chaque adhésion et un exemplaire de « salut l'arbitre ».

VIII-2 Rétrocession de fonds :

Il est rappelé que les sections de plus de 10 adhérents peuvent demander une rétrocession de fonds de 3.33 euros par adhérent .

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 16h30.

Le Secrétaire de Séance
Roger LARDEAU

Le Président
Robert MEBARKI